



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 113955

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le crédit d'impôt accordé aux personnes âgées pour la rénovation de leur habitation. Ce dispositif en vigueur depuis 2005 permet aux personnes âgées aux revenus modestes d'équiper leur logement. Constatant que bien souvent ce sont les enfants ou les neveux qui prennent en charge les frais d'équipement, il lui demande si la transmission du crédit d'impôt aux membres de la famille qui financent ces travaux pourrait être envisagée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113955

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** Logement

**Ministère attributaire :** Égalité des territoires et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2011, page 7550

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)